

# La fin du culte catholique à Lutry (1535-1537)

Autor(en): **Campiche, F.-Raoul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **24 (1916)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-20456>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Jeanne-Etiennette Baud avait quatre sœurs; deux d'entre elles sont mortes en bas âge; l'une des deux autres, M<sup>me</sup> De la Rottaz, a été la mère de M<sup>me</sup> Alexandre Vinet.

Eugène RITTER.

---

## LA FIN DU CULTE CATHOLIQUE A LUTRY

[1535-1537]

(SUITE)

Puis, sur la proposition du conseiller François Blanchet, on décide de convoquer le Conseil général pour le dimanche suivant 10 décembre afin de lui faire confirmer les délibérations précédentes.

Sur ces entrefaites, la conquête du Pays de Vaud étant achevée, LL. EE. de Berne promulguèrent, en date du 25 décembre 1536, leur Édit de Réformation<sup>2</sup>, qui supprimait purement et simplement toutes les cérémonies de l'Église romaine et ordonnait la sécularisation des biens ecclésiastiques.

Comment fut-il appliqué à Lutry? C'est ce que nous verrons plus loin. En attendant la question des vêtements sacerdotaux est remise à l'ordre du jour.

*Le mercredi après Noël (27 décembre 1536).*

« Le Conseil ayant été réuni par ordre de Monsieur le  
» mayor celui-ci, de la part de LL. EE. de Berne, a exposé  
» que le grand gouverneur de Lausanne lui a de nouveau  
» réclamé les vêtements d'église. On a renvoyé à jeudi pour  
» lui répondre, malgré les précédentes résolutions d'attendre  
» l'arrivée des commissaires.

» Item Guillaume Carrat rapporte que ceux de Saint-Sa-  
» phorin et de Corsier doivent venir en Conseil, jeudi, pour  
» conférer sur le même sujet. »

<sup>2</sup> Grenus : *Documens sur le Pays de Vaud.*

*Du jeudi 28 décembre, fête de saint Thomas.*

« Le prieur de Port Valais ayant célébré la messe de  
» Laetare et du Saint-Esprit, réclame son traitement, qu'il  
» offre cependant d'abandonner à la ville à la condition  
» d'être tenu quitte de la giette; ce qui a été approuvé. Quant  
» à ce qui fut résolu mercredi dernier concernant Monsieur  
» le mayor, on le priera d'attendre le prochain Conseil géné-  
» ral pour avoir une réponse définitive. »

Cependant Messieurs de Berne n'avaient pas attendu le départ du curé de Lutry pour y envoyer un prédicant, en la personne de maître Mathieu Delacroix. Celui-ci se présenta en Conseil le jeudi après la saint Hilaire<sup>1</sup>, où l'accueil fut, paraît-il, assez froid.

« Plus — lit-on dans le procès-verbal de cette séance —  
» maître Matthieu, le prédicant, est venu pour exposer qu'il  
» a été envoyé dans cette ville par le commandement de  
» Messieurs de Berne et que si ce Conseil le trouve apte à la  
» prédication, il ne dira rien qui ne soit basé sur l'Écriture-  
» Sainte. Il propose qu'on adresse une supplique à Mes-  
» sieurs les commissaires pour leur demander de créer un  
» fonds spécial destiné à l'assistance des pauvres; qu'il lui  
» semble utile de fonder une école, et offre de prêcher tous  
» les jours et faire un sermon de consolation pour les amis  
» et parents de quiconque trépassera en la paroisse. On l'a  
» remercié de sa bonne volonté, et après en avoir délibéré, il  
» a été décidé que quelques membres de ce conseil devront  
» l'accompagner auprès des commissaires, lorsque ceux-ci  
» viendront en cette ville, et on leur soumettra le projet de  
» la dite fondation. »

Comme nous le verrons ultérieurement, cette démarche, après avoir rencontré quelque opposition de la part des préposés bernois, finit par aboutir au résultat désiré.

<sup>1</sup> 18 janvier 1536, nouveau style.

Les circonstances multiples et particulièrement difficiles auxquelles le Conseil est obligé de faire face ne l'empêchent pas d'administrer avec sagesse les biens qui lui sont confiés. C'est ainsi que le jeudi avant la Purification de la Vierge, soit le 1<sup>er</sup> février 1536 ancien style, il procède à l'amodiation des revenus de la chapelle de la Trinité. Domp. Pierre Mayor qui les tenait depuis deux ans, à raison de 30 florins par année, se trouvait en retard pour ses échéances; il paie séance tenante un à compte de 10 écus, soit 45 florins. Remise à l'enchère, cette ferme se dispute entre le banderet Gantin, Pierre Piccard, frère Antoine Gillard et l'ancien tenancier Mayor à qui elle échoit pour le prix assez considérable de 77 florins par an.

Jusque-là il ne semble pas qu'aucun acte de violence quelconque ait été commis contre ou dans l'église, mais l'ère des démolitions ne devait pas tarder à s'ouvrir. En effet, le jeudi après la sainte Agathe (8 février 1536, vieux style), le Conseil assemblé décide « que l'on fesse nectoye leglise et mestre les pierre des ouctard appart ». Cette phrase tragique par son laconisme laisse deviner toute l'amertume que son auteur dut ressentir en l'écrivant. Avec un peu d'imagination il est facile de se représenter les iconoclastes à l'œuvre avec un tel zèle que bientôt le sol est jonché de débris provenant des images et des autels. Seules quelques croix restées debout semblent protester contre cette rage inconsidérée de destruction. Mais sur l'ordre des commissaires bernois elles devront encore disparaître.

Le dimanche 11 février, premier jour de carême, poursuit notre Manual, — « les commissaires sont arrivés et ont » ordonné aux religieux de poser l'habit; six l'ont fait. »

*Le mercredi suivant (14 février 1536 a. s.).*

« Ceux de Lutry, de Saint-Saphorin et la Vaux<sup>1</sup> ont

<sup>1</sup> Villette.

» protesté contre les ordonnances de LL. EE. de Berne, les-  
» quelles sont contraires aux libertés et franchises des  
» paroisses. Messieurs de Berne ont refusé de les retirer. »

*Le jeudi XV février (1536 a. s.).*

« Monsieur le mayor a de rechef insisté pour rentrer en  
» possession de son calice. On arrêté qu'il lui sera rendu à la  
» condition que si par fortune l'église revient à sa destina-  
» tion primitive, il soit tenu de le restituer. »

*Le dimanche des Bordes <sup>1</sup>.*

« Le prédicant a donné lecture des ordonnances faites  
» sur la Réformation par Nos Très Redoutés Seigneurs, le  
» banderet et les gouverneurs ont manifesté leur opposition.

» Item, Monsieur le mayor a assigné les gouverneurs à  
» comparaître lundi à midi à Lausanne, pour la remise des  
» vêtements d'église. Le banderet, Jean Plumettaz et Mon-  
» sieur le mayor ont été désignés pour s'y présenter et Fran-  
» çois Destra fournira son cheval pour le transport des dits  
» vêtements. »

*(A suivre.)*

F.-RAOUL CAMPICHE.

---

## BIBLIOGRAPHIES

---

Parmi les actes de l'Etat-major, il en est un tout au moins qui ne rencontrera que des louanges. C'est la publication d'une *Histoire militaire de la Suisse*, confiée à plusieurs spécialistes de marque. Elle comprendra 12 cahiers. Les cahiers 1 et 3 ont déjà paru. Le premier traite des origines (G. Meyer de Knonau) et des premières guerres de l'indépendance (K. Diener). Le troisième cahier traite de l'organisation militaire des anciens Suisses (J. Häne) et des campagnes au-delà des Alpes (K. Meyer).

<sup>1</sup> ou des Brandons, 18 février 1537 nouveau style.